

CONTRIBUTION DU « LAC POUR TOUS » A L'ENQUETE PUBLIQUE DU PLUi-HM DE THONON-AGGLOMERATION

Cette contribution vient en complément de celle déposée le 25 juin 2025 (contribution n°134)

LA SERVITUDE DE MARCHEPIED :

- Les servitudes de marchepied sont bien rappelées dans chacune des communes riveraines. Ces servitudes si elles étaient appliquées comme la loi le prévoit constitueraient un atout majeur pour notre territoire. Ces cheminements font partie des mobilités douces de grande qualité qui nous a été donné par la nature. Il est donc important de le rappeler dans l'ensemble des documents.
- Nous proposons que cette servitude soit dessinée systématiquement sur chacune des cartes qui figurent dans les documents du PLUi-HM.
- La loi de 2015 sur le marchepied a précisé que cette servitude devait être continue. Or elle est souvent interrompue par les cours d'eau. Les parcelles de part-et-d'autre de ces cours d'eau pourraient être réservées ou tout-au-moins annotées sous une caractéristique spécifique pour inscrire à terme la possibilité de franchissement.

UN ACCES AU LAC AU MOINS TOUS LES 500 METRES :

- Nous avons la chance de disposer d'un environnement remarquable. L'existence du lac Léman est un atout fondamental reconnu pour Thonon-Agglomération comme pour son voisin des pays d'Evian.
- Les accès sont relativement nombreux bien que parfois mal signalés. Nous proposons une meilleure signalisation avec une même signalétique pour les communes riveraines de Thonon-Agglo comme pour celles des Pays d'Evian.
- Nous proposons également, comme cela est exigé pour le littoral maritime (atlantique), l'objectif de trouver un accès au lac au moins tous les 500 mètres. En particulier sur la Commune de Thonon-Les-Bains par exemple, il n'existe pas d'accès au lac entre le port des pêcheurs de Rives et le Pamphiot faisant limite avec la commune d'Anthy.

LES FENETRES PAYSAGERES :

- Nous avons indiqué que pour être opérantes, ces protections paysagères devaient être définies de façon claire. Nous proposons que chaque fenêtre paysagère soit bien localisée avec un angle de vue précis et une photo pour éviter toute ambiguïté.
- D'autres contributeurs ont attiré notre attention sur ce point et nous partageons totalement leur analyse : les objectifs du PLUi-HM sont extrêmement ambitieux et contrastent avec les moyens et indications qui permettraient d'atteindre ces objectifs
- Le recensement de ces vues est loin d'être complet si ce n'est même quasi-inexistant pour certaines communes et reste donc à compléter.

- En l'état, les objectifs décrits en préalable semblent plus relever d'un affichage que d'une volonté réelle. Ce point devrait impérativement faire l'objet d'une étude complémentaire aboutie.

VIA RHONA ET TRAVERSEE DE LA DRANSE :

- Pour ce qui est de la partie mobilité, nous n'avons pas vu la volonté d'aboutir à l'objectif de mobilité douce Piétons vélos par la Via Rhôna "du Léman à la méditerranée" dont la passerelle nécessaire pour franchir la Dranse entre Thononagallo et CC-PEVA (passerelle commune à toutes les mobilités douces).

Pour le Lac pour Tous », Jean-Luc CROCHET, Président